



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2024

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie – Cession d'emprise à titre gratuit en vue de la modification du tracé de voirie (4m²), à l'angle des rues du cimetière et de la Renaissance à 4451 Voroux-Lez-Liers – Approbation du projet d'acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'emprise liée au permis d'urbanisme.
3. - Création d'une nouvelle voirie communale pour l'usage du public entre les rues Guillaume Maréchal et la rue du Tige ainsi que la modification du tracé de voirie de la rue Guillaume Maréchal à 4453 VILLERS-St-SIMEON - Cession d'une emprise à titre gratuit dans le cadre d'un permis– Approbation du projet d'acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'emprise liée au permis d'urbanisme.
4. - Marché de Travaux - Rue de Houtain - Rénovation de trottoirs - Approbation avenant 1 ;
Dans la cadre du marché de réfection de trottoirs de la rue de Houtain, il est demandé au Conseil d'approuver la réalisation de travaux complémentaires.
5. - Marché de Travaux - Rue de Houtain - Rénovation de trottoirs - Approbation avenant 2 ;
Dans la cadre du marché de réfection de trottoirs de la rue de Houtain, il est demandé au Conseil d'approuver la réalisation de travaux complémentaires.
6. - Marché de Travaux - PPT Chaudières école de Juprelle - Approbation avenant 3 ;
Lors de l'intervention de la société en charge des travaux, il a été constaté que la batterie à eau existante était trouée et non fonctionnelle. Cette constatation était impossible avant démontage. Le modèle en place était obsolète et impossible à reconnecter aux nouvelles installations. L'adjudicataire a donc proposé un boiler thermodynamique pour produire de l'eau chaude. Ce boiler permet de produire de l'eau chaude sans pour autant faire fonctionner les chaudières pendant les saisons douces et réaliser ainsi d'importantes économies.
7. - Lutte contre les dépôts clandestins – Placement de caméras de surveillance mobiles sur le territoire communal - Extension du réseau existant – Avis du Conseil ;
Si le Conseil l'accepte, des caméras mobiles supplémentaires seront placées aux abords des points de dépôts (bulles à verres, poubelles publiques, talus et chemins) à titre préventif contre les dépôts clandestins.
8. - RESA Holding - Prise d'acte de la scission partielle d'ENODIA sc au profit des RESA HOLDING - Désignation des représentants ;
Il est demandé aux membres du Conseil de désigner les délégués qui représenteront la commune aux Assemblées générales de RESA HOLDING SA.
9. - IMIO - Assemblée Générale du 5 novembre 2024 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
10. - ENODIA - Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2024 - Décision ;

Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.

11. -Sanctions administratives communales - Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur – Décision ;
Il est demandé au Conseil de désigner un nouveau fonctionnaire sanctionnateur.
12. -Intradel - Environnement - Actions zéro déchet - Mandat à Intradel ;
Il est demandé au conseil de prendre une décision concernant les propositions d'actions zéro déchet d'Intradel.
13. -Lutte contre les logements inoccupés - Accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données ;
Il est demandé aux membres du conseil d'approuver l'accord dont objet, ce qui permettra l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.
14. -Enseignement - Prise en charge par la Caisse communale de 6 périodes accordées pour le cours d'éducation physique du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 inclus – Ratification ;
Prise en charge par la Caisse communale de 6 périodes accordées pour le cours d'éducation physique du 26 août 2024 au 04 juillet 2025.

Huis clos